



Saint-Ouen, le 30 janvier 2025

## ESPACE NATUREL RÉGIONAL DES BUTTES DU PARISIS

### DÉCRYPTAGE DES TRAVAUX

Des chantiers vont démarrer début février sur l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis. Ils vont consister à prélever un certain nombre d'arbres pour ouvrir des cloisonnements, sécuriser la promenade, restaurer et / ou améliorer les boisements. Les travaux sont pilotés par l'Office national des forêts, en partenariat avec Île-de-France Nature, en charge de l'aménagement et de la gestion de cette forêt.

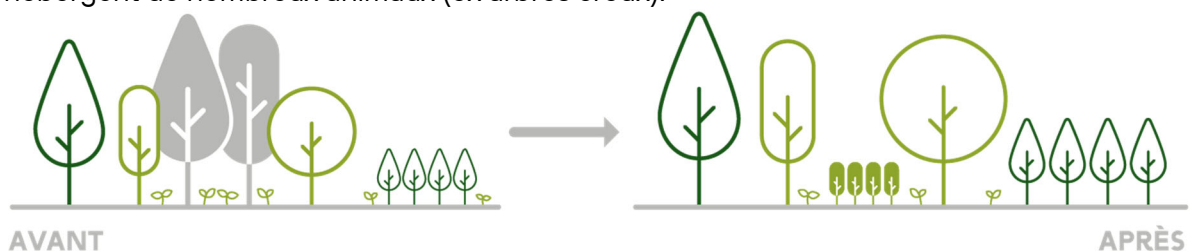
Ils se dérouleront sur le territoire de la commune de Franconville, dans le bois des Montfrais au sud-est du massif, ainsi que dans le boisement situé entre le Pré aux Chevaux et les Rivals (antenne locale d'Île-de-France Nature). Une partie des travaux est prévue aussi le long de la route stratégique à Corneilles-en-Parisis afin d'en sécuriser les abords.

#### La gestion en « couvert continu » ou « futaie irrégulière »

L'ensemble de ces travaux sont programmés dans le cadre de l'aménagement forestier (voir encadré). Ils consistent pour l'essentiel à gérer la forêt sur le principe du « couvert continu », avec un prélèvement limité à quelques arbres par hectares.

Ce mode d'intervention - mis en œuvre par Île-de-France Nature sur les Buttes du Parisis, comme sur l'ensemble des autres forêts régionales - est dénommé « sylviculture mélangée à couvert continu ». Il prend la forme d'une **futaie irrégulière**.

Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles et à plusieurs années d'écart, une certaine proportion d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**. Par conséquent les parcelles ne sont jamais mises à « nues » et il n'y a pas de coupe à blanc. Au contraire, l'objectif recherché est de pérenniser un boisement comportant à la fois des jeunes tiges issues de rejets ou de semis naturel, des arbres adultes et de vieux arbres. Dans cette perspective des coupes d'amélioration sont nécessaires pour maintenir une diversité des essences, maintenir de bonnes conditions au sol (espace et lumière) afin de garantir le développement des arbres d'avenir mais aussi maintenir les arbres remarquables et ceux qui hébergent de nombreux animaux (ex arbres creux).



L'aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

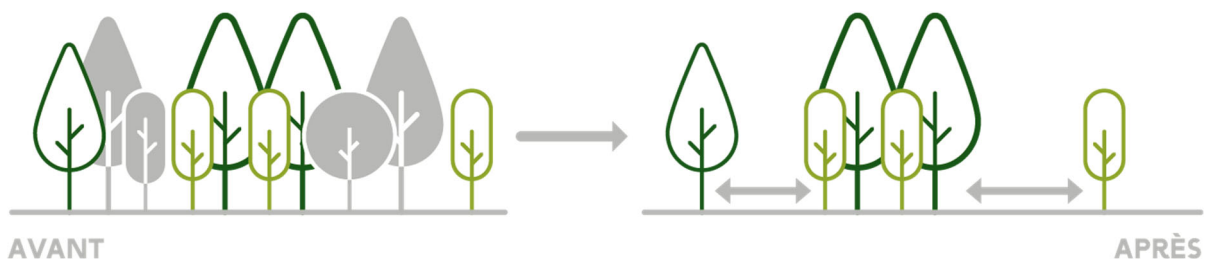
L'aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office national des forêts (ONF) et Île-de-France Nature pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (travaux forestiers, coupes de bois, plantations, implantation de cloisonnements) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt.

Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Ce document est planifié pour plusieurs décennies car la forêt se gère sur le temps long.

Pour l'Espace naturel régional des Buttes du Parisis, il est planifié de **2013 à 2017**.

### Des « cloisonnements » pour protéger le sol

L'ouverture de cloisonnements est nécessaire pour permettre l'entretien et par conséquent le renouvellement de la forêt. Il s'agit de créer des axes de circulation, parallèles entre eux, afin de minimiser l'impact du passage des engins forestiers (tracteurs, débardeurs, porteurs...). Ces derniers sont tenus de les emprunter afin d'éviter le tassement du sol. Lors de la création ou « ouverture » de ces cloisonnements, des arbres sont donc retirés à intervalles réguliers. Ces ouvertures seront comblées en quelques années par les arbres situés à proximité dont la croissance sera ainsi stimulée car ils auront davantage accès à la lumière et aux ressources du sol.



Ces ouvertures de cloisonnements seront réalisées dans le bois des Montfrais.

### Des coupes sanitaires et de sécurité

Dans le bois des Montfrais, en partie déperissant, des coupes sanitaires et de sécurité vont avoir lieu. Elles vont consister à retirer des châtaigniers malades de l'encre<sup>1</sup> et d'érables sycomores atteints de la suie<sup>2</sup>.

Ces coupes garantiront la sécurité des promeneurs tout en permettant le renouvellement du couvert forestier. La régénération naturelle<sup>4</sup> sera ensuite privilégiée. Elle sera accompagnée, si nécessaire, de plantations d'essences adaptées au sol et plus résistantes aux changements climatiques (exemples : chênes chevelu et tauzin, cormier, alisier torminal, merisiers, fruitiers sauvages...).

Des coupes vont également avoir lieu le long de la route stratégique, avec le retrait de quelques arbres identifiés comme dangereux car vieillissants, malades, endommagés ou encore fragilisés par des aléas climatiques. Ils présentent des risques de chute de branches voire de l'arbre lui-même.

## Des boisements améliorés

Des coupes d'amélioration, suivant le principe de la futaie irrégulière (voir plus haut), vont se dérouler dans la parcelle située entre le Pré aux Chevaux et les bureaux d'Île-de-France Nature. Elles vont favoriser les essences autres que celles dont plusieurs sujets sont malades sur le massif. Le Châtaignier, l'Erable sycomore et le Frêne<sup>3</sup> ne seront donc pas maintenus.

## Réalisation des travaux

Ces chantiers sont réalisés par des entreprises de travaux forestiers qui ont acheté les bois sélectionnés par l'ONF. Ces entreprises, tenues de respecter le Cahier National des Prescriptions d'Exploitation Forestière (CNPEF), sont étroitement surveillées par l'Office. Le bois est trié en fonction du type d'essence et de sa qualité. Il est utilisé en bois d'œuvre, en bois d'industrie (papier, panneaux) ou en bois de chauffage.

## Calendrier des travaux

La durée des travaux dépend du nombre d'arbres à prélever, des conditions météorologiques, mais aussi des contraintes logistiques et techniques des différents exploitants. Ainsi ces travaux, sauf les travaux de sécurité, urgents, sont susceptibles de se dérouler de façon échelonnée tout au long de l'année. Ils seront suspendus entre le 1<sup>er</sup> mars et le 30 juillet 2025, pour ne pas gêner la nidification.

Après remise en état des parcelles, les bois seront stockés en bordure des chemins avant d'être évacués par les exploitants. Entre le début des coupes et l'enlèvement de tout le bois, plusieurs mois peuvent s'écouler. Des panneaux sur place informeront le public pour rappeler les règles de sécurité.

#



**Pour des raisons de sécurité, il est interdit de pénétrer dans les parcelles en travaux et de grimper sur les tas de bois.**

<sup>1</sup> L'Encre du châtaignier est provoquée par un champignon parasite (*Phytophthora cinnamomi* ou *Phytophthora cambivora*), qui attaque le système racinaire et le collet de l'arbre provoquant inévitablement son dessèchement et sa mort, plus ou moins rapidement.

<sup>2</sup> La maladie de la Suie est provoquée par un champignon (*Cryptostroma corticale*). L'un des symptômes les plus visibles est la chute des feuilles ainsi que le boursoufflement de l'écorce qui se détache et laisse apparaître une couche de "suie noire" correspondant aux spores du champignon. À terme, les rameaux de l'arbre se dessèchent, entraînant le dépérissement de l'arbre dans sa totalité.

<sup>3</sup> La Chalarose du frêne est une maladie provoquée par un champignon (*Chalara fraxinea*), originaire d'Asie. Elle entraîne un assèchement de la cime et un dépérissement de la souche des arbres, avec des risques de chute de branches et de rupture.

<sup>4</sup> La régénération naturelle est le processus selon lequel les arbres se reproduisent, avec le développement de semis à partir de graines d'arbres dits « semenciers ». Une partie de ces semis est progressivement retirée, de façon naturelle (ex, broutés par les chevreuils), accidentelle (ex : piétinement) ou volontaire, par le technicien forestier, pour privilégier par exemple certaines essences.

**Pour en savoir plus :**

« GESTION FORESTIÈRE, concilier accueil du public, biodiversité et renouvellement »

<https://www.iledefrance-nature.fr/wp-content/uploads/2024/03/IDF-Nature-Plaquette-thematique-Gestion-Forestiere-WEB.pdf>

**À propos d'Île-de-France Nature**

Forte de plus de 45 ans d'expérience, Île-de-France Nature protège le patrimoine naturel régional, le valorise et agit pour la renaturation en zone urbaine.

En déployant à l'échelle régionale les stratégies environnementales de la Région, Île-de-France Nature :

- accompagne les collectivités, à travers un appui technique et financier, dans leurs projets de création, d'extension et de requalification d'espaces verts et de nature ;
- préserve, aménage et ouvre au public les espaces naturels, agricoles et forestiers, dans les secteurs les plus sensibles soumis à la pression urbaine et en accord avec les enjeux du territoire.

Le but ? Préserver et favoriser la biodiversité, s'adapter au changement climatique et améliorer la qualité de vie des Franciliens.

*Île-de-France Nature, Pour une nature partout et pour tous !*

[www.iledefrance-nature.fr](http://www.iledefrance-nature.fr)



Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

**Angélique LUCAS**

**Chargée de communication et de médiation locale**

**[angelique.lucas@iledefrance-nature.fr](mailto:angelique.lucas@iledefrance-nature.fr)**

**LA NATURE PARTOUT ET POUR TOUS**